



**LISTE DES DELIBERATIONS
du mardi 9 juillet 2024**

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/07/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Mmes et MM GABORIT Michel, CHATEIGNER Joël, CAIGNON Christelle, MOREAU Sandrine, VINCEDEAU Michel, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, BERTHEAU Yoan, GODREAU Anne, MAUFFREY Violaine, PINEAU Yann, NOGIER Delphine, OUVRARD Olivier.

Absent excusé : GIRAUD Denis, AGESNE Isabelle, SACHOT Olivier

Secrétaire de séance : MAUFFREY Violaine

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 22 mai 2024.

N° D2024-07-01 : REGLEMENT D'UTILISATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE 5X5

Monsieur le Maire informe les élus qu'un règlement d'utilisation du terrain synthétique 5x5 doit être mis en place afin de d'assurer le bon fonctionnement de l'équipement et aussi préserver la tranquillité du voisinage.

Il présente aux élus le projet de règlement d'utilisation :

REGLEMENT D'UTILISATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE 5X5

Dispositions générales :

Le terrain synthétique de Monsireigne est un équipement ouvert à tous et libre d'accès sous certaines conditions.

En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les conditions d'utilisation, ainsi que les risques liés à la pratique des activités autorisées. Ils en assument l'entière responsabilité.

Horaires d'ouverture :

*En dehors des créneaux d'utilisation par les associations, les services scolaires et périscolaire, l'accès libre au terrain synthétique est autorisé tous les jours de **9h00 à 21h30.***

Les associations, les services scolaires et périscolaires sont prioritaires.

L'utilisation du site est interdite en cas de grosses intempéries (neige, verglas).

Définition des activités :

Le terrain synthétique permet la pratique du football : Foot5, FitFoot, Futnet et le Foot en marchant.

Toutes autres activités pour lesquelles il n'est pas destiné est interdite.

*Les chaussures de sport sont obligatoires sur l'aire de jeux ; seuls **les crampons en plastiques sont autorisés.***

Conditions d'ordre et de sécurité :

Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

Il est interdit :

- ***de jouer contre les palissades,***
- ***d'utiliser tout matériel sonore afin de respecter la tranquillité du voisinage,***
- ***d'attraper les filets surmontant les palissades,***
- ***d'ajouter, même de façon provisoire, toute sorte d'obstacles, de structures, de matériels non adaptés ou hors norme,***
- ***de fumer ou de faire du feu,***
- ***d'y faire pénétrer des animaux même tenus en laisse,***
- ***La consommation d'alcool y est strictement prohibée, ainsi que l'introduction de bouteilles, flacons en verre ou cannette,***
- ***Il est interdit de manger sur le terrain.***

La commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier ce règlement ou les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonnes utilisation, l'entretien et le respect du voisinage.

Le terrain synthétique est avant tout un lieu d'échanges et de loisirs sportifs. L'utilisation de cet espace doit se faire dans la convivialité. Chacun doit avoir une pratique et un comportement responsable, sans danger pour soi et pour les autres.

Exécution et sanction:

Tout manquement au respect d'utilisation entrainera un rappel à l'ordre avec obligation pour l'utilisateur de s'y conformer.

Toute dégradations sur les équipements entrainera des poursuites financières, pour réparation, envers les contrevenants présents sur place. Le présent règlement sera applicable à compter du 10 juillet 2024 et une ampliation sera adressé à la brigade de gendarmerie de Pouzauges.

Le Conseil Municipal valide le règlement d'utilisation du terrain 5x5 et indique qu'il sera affiché sur place.

N° D2024-07-02 : PRISE EN CHARGE DU REMPLACEMENT DES PLAQUES UNC-AFN-SDF

Monsieur le Maire informe les élus que de nombreuses plaques UNC-AFN-SDF ont été cassées au cimetière de Monsireigne.

Ces plaques sont fournies par l'union Nationale des Combattants de Vendée à l'UNC-AFN-SDF de Monsireigne. Un devis a été réalisé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune prenne à sa charge le montant pour le remplacement des plaques soit 484€ (11 plaques x44€).

Le Conseil municipal décide de prendre en charge le montant du remplacement des plaques de 484€ et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

N° D2024-07-03 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CALYPSO POUR LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS SOUCIS

Monsieur le Maire informe les élus que la convention de partenariat avec l'association Calypso de Pouzauges pour la gestion de l'accueil de loisirs « Sans Soucis » est arrivée à son terme.

Monsieur le Maire propose de refaire cette convention pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, tout en maintenant une clause de dénonciation.

Le Conseil prend connaissance de la convention et des nouveaux tarifs applicables.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle convention de partenariat avec l'association Calypso du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, renouvelable par tacite reconduction.

DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DÉLÉGATION

Information du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT :

FINANCES

Décision n°03/2024 : Décision modificative n°1 – budget gestion des activités commerciales

COMMANDES ET MARCHES PUBLICS

Tiers	Nature	Montant TTC
MAIRE		
PELLETIER TP	Création coupure de route Le Petit clou	13 549.37€
PAVEO	Vidéoprojecteur Salle de l'Alouette	2 949.60€

INFORMATIONS DIVERSES

- **Collecte Vendéenne de mobiles usagés** : Pilotée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de communes de Vendée, en partenariat avec Orange, cette opération écologique, durable et solidaire, vise à mettre en place, dans le plus grand nombre de communes et d'EPCI de Vendée, des cartons de collecte destinés à récupérer les mobiles usagés (chargeur, écouteurs, étuis et coque de téléphone) ou non utilisés de vos administrés et à les initier aux écogestes. Un carton de collecte est à disposition aux heures d'ouverture de la mairie. La collecte se terminera fin septembre.
- **Communauté de Communes** : Le bilan des activités mensuelles de la Communauté de Communes de janvier à avril a été transmis aux élus.
- **Horaire accueil mairie** : En raison de la très faible affluence constatée le vendredi après-midi durant l'été, l'accueil de la mairie fermera à 16h00 le vendredi après-midi du 10 juillet au 18 août.
- **Animations d'été pour les jeunes** : Le service aux familles de la Communauté de communes organise des animations pour les jeunes, dans toutes les communes. Enzo Chaigneau, coordinateur prévention jeunesse à la Communauté de communes, fera le tour du territoire et organisera des animations pour les jeunes, autour de la thématique du sport et des jeux. Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique jeunesse de la Communauté de communes.
À chaque date, Enzo sera présent dans les city stades, les skateparks ou les espaces jeunes. Il proposera plusieurs activités au choix : foot, basket, bumball, spikeball... et aussi des jeux de société.
Animations à Monsireigne, au terrain 5x5 : les jeudis 11 juillet, 25 juillet, 8 août et le lundi 26 août de 14h à 17h.
- **Bâtiments communaux** : Monsieur CHATEIGNER informe le Conseil que les bâtiments du presbytère et de l'ancienne poste sont touchés par d'importantes infiltrations d'eau dues notamment à un chéneau abimé en toiture, un devis est en cours pour connaître le montant des réparations.

PROCHAINES REUNIONS

- ✍ Conseil Municipal : mardi 17 septembre 2024 à 20H00, salle de réunions (**changement de date**)
- ✍ Conseil Municipal : mardi 22 octobre 2024 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mardi 19 novembre 2024 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mardi 3 décembre 2024 à 20H30, salle de réunions.

Vu par le secrétaire de séance : Mme Violaine MAUFFREY



Le Maire,
Michel GABORIT